



PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 Mai 2017

Personnes présentes : Victor VECCHIATO, Jean-Pierre AGRESTI, Ghyslaine ARNAUD IALYNKO, Chantal ANCE , Annie BLANC, Florence BLANCHET, Alain CHABUEL, Marine CLAVEL, Hélène COLOMBANI, Isabelle GAUTHIER, Hervé LABADIE, David LOOSE, Hélène MILLER, Gabriel PERO, Jean-Louis SERRE, René RIGAUX, Jean-François BOVE

Personne absentes excusée : Sandrine BAUP, Huguette CARRON, Pierre JAIL

Personnes absentes non excusée :

Présence la Directrice Générale Des Services : Fanny GARCIA

Secrétaire de séance : Jean-Pierre AGRESTI

M. Pierre JAIL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre AGRESTI

Sandrine BAUP a donné pouvoir à Ghyslaine ARNAUD IALYNKO

Huguette CARRON a donné pouvoir à Florence BLANCHET

1. Approbation du PV du conseil municipal du 13/04/2017

Le PV du conseil municipal du 13/04/2017 est approuvé à l'unanimité

2. Finances - Commune nouvelle - Harmonisation fiscale

Monsieur le Maire rappelle le dispositif d'harmonisation fiscale qu'il y a lieu d'adopter. Pour rappel, pour la première année fiscale, les taux de référence des communes déléguées sont ceux de l'année précédente. Il existe un taux d'imposition par taxe et par commune déléguée.

Le conseil municipal a la possibilité de mettre en œuvre un lissage des taux si le rapport entre les deux taux des communes historiques est inférieur à 90%.

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Commune la moins imposée	6.71%	12.89%	52.87%
Commune la plus imposée	11.41%	18.99%	55.33%
Rapport de taux	58.81%	67.88%	95.55%
Possibilité de lissage	Oui	Oui	Non

Le lissage sur une période maximale de 12 années est possible.

Harmonisation des taux d'imposition de taxe sur la taxe d'habitation																	
	Taux 2016	Taux unique	Ecart de taux	Ecart annuel de taux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cordéac	6,71%	9,00%	2,29%	0,18%	6,89%	7,06%	7,24%	7,41%	7,59%	7,77%	7,94%	8,12%	8,30%	8,47%	8,65%	8,82%	9,00%
Saint-Sébastien	11,41%	9,00%	-2,41%	-0,19%	11,22%	11,04%	10,85%	10,67%	10,48%	10,30%	10,11%	9,93%	9,74%	9,56%	9,37%	9,19%	9,00%

Harmonisation des taux d'imposition de taxe sur le foncier bâti																	
	Taux 2016	Taux unique	Ecart de taux	Ecart annuel de taux	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Cordéac	12,89%	15,54%	2,65%	0,20%	13,09%	13,30%	13,50%	13,70%	13,91%	14,11%	14,32%	14,52%	14,72%	14,93%	15,13%	15,33%	15,54%
Saint-Sébastien	18,99%	15,54%	-3,45%	-0,27%	18,72%	18,46%	18,19%	17,93%	17,66%	17,40%	17,13%	16,87%	16,60%	16,34%	16,07%	15,80%	15,54%

Il est proposé la mise en place d'un lissage sur 12 années concernant la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti. Ce lissage débutera en 2018. Les taux seront unifiés la 13^{ème} année c'est-à-dire en 2029.

Monsieur David LOOSE invoque la nécessité d'engager une réflexion sur l'évolution des taux des taxes notamment en intégrant les dispositifs adoptés par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que ces questions ne sont pas de même nature que celle de l'obligation faite d'aboutir à l'harmonisation des taxes antérieurement votées sur les deux communes historiques, la Communauté de Communes prenant ses décisions qui lui sont propres. Ce qui n'interdit pas de se pencher sur ces problématiques à l'avenir.

La proposition d'harmonisation fiscale est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

3. Développement communal – Domaine de Talon.

Le comité de pilotage du Domaine de Talon a désormais arrêté le programme de réalisation de la première phase de l'opération. Monsieur le Maire propose à Madame Fanny GARCIA Directrice Générale des Services-en charge de l'animation du Comité de Pilotage du projet du domaine de Talon – de présenter les derniers développements et décisions pris lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 17 mai en Mairie de Cordéac. Madame Fanny GARCIA – plans à l'appui - apporte les éléments suivants :

- la réhabilitation de la Villa accueillera les locaux de la future Mairie (accueil, bureaux des services administratifs au RDC / espace détente, bureau du Maire, bureau du Maire délégué et des adjoints à l'étage)
- La surface de l'extension à la Villa qui servira de salle du Conseil municipal sera réduite à 65 m2 par rapport au projet initial. Cette modification permet de faire baisser le coût de l'opération (réduction de 15 m2).

Seront réalisées les réhabilitations :

- du toit de la grange pour une mise hors d'eau du bâtiment.
- la réhabilitation de deux-tiers du rez de chaussée de la grange qui accueilleront les locaux techniques de la chaufferie à granulés, ainsi que le café associatif. Les salles consacrées au café associatif seront aménagées sommairement (dallage, chape de quartz avec plancher chauffant, changement des menuiseries extérieures, tableau électrique). Les équipements de cuisine et de ventilation ne sont pas prévus,

ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs devant les deux bâtiments constituant la cour du Domaine de Talon. Il a été décidé, pour réduire les coûts, de ne pas aménager l'arrière et de réaliser un parking a minima : traitement en tout venant et réalisation d'un escalier d'accès vers la coursive.

Quelques questions d'ordre technique concernant en particulier les accessibilités des locaux situés à l'étage de la Villa ont été abordées. Ces dernières ont été traitées par le bureau d'Architectes conformément aux obligations induites par les réglementations en vigueur.

Quant à l'accessibilité de la terrasse végétalisée de la future salle du conseil, dans l'immédiat celle-ci ne se pose pas car cette terrasse n'est pas conçue pour cela. Techniquement il n'est pas impossible d'aménager dans l'avenir, l'espace situé au-dessus de cette salle, mais cela nécessitera la réalisation d'un ouvrage adapté dont la structure sera indépendante de celle de cette dernière.

Le programme LEADER offre la possibilité de contribuer par l'attribution d'une subvention, au montage financier pour ce qui concerne la réalisation du volet « café associatif » de l'opération, dont l'Association O'Talon est porteuse de projet. Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'intégrer les réalisations prévues à cet effet dans le montage global.

De même, l'association l'Etalon Bastien a fait la demande d'intégrer dans la première phase, la réalisation de la carrière équestre. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner une suite positive à cette demande.

Des précisions sont apportées pour expliquer le choix énergétique qui est fait, en relation avec le programme TEPCV, et les aides que ce dispositif permet d'obtenir - en particulier pour ce qui concerne la chaufferie qui sera équipée d'une chaudière à bois granulé.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **de mener à terme la réalisation complète du projet du domaine de Talon conformément au projet qui lui a été présenté,**
- **adopte à l'unanimité les propositions exposées ci-dessus, ainsi que le plan de financement afférent ci-après :**

Coût de la réalisation de la première tranche de travaux : 1 100 000 €TTC

Plan de financement :

Subvention DETR	156 240 €
Subvention Région	30 000 €
Subvention Département	140 000 €
Subvention Communauté de communes - TEPOS	75 000 €
Autofinancement	100 000 €
Prêt long terme	420 000 €
Prêt relais (FCTVA)	181 000 €
Total opération	1 102 240 €

- **autorise Monsieur le Maire Monsieur le Maire, à contracter les deux emprunts sollicités auprès de la Caisse d'Epargne et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, tant budgétaires que de lancement des Appels d'offre et tous documents indispensables.**
 - Un emprunt longue durée sur 25 ans à hauteur de 420 000 € à taux fixe (taux d'annuité fixé à 1.78) et à échéance constante (21 000 €) – Echéance de paiement annuelle
 - Un prêt relais correspondant au montant du FCTVA que la commune pourra récupérer sur l'opération, d'un montant de 181 000 €, au taux fixe de 0.79, périodicité trimestrielle

L'Agenda des opérations est exposé par Mme Fanny GARCIA – la signature du permis de construire étant prévue pour le courant de la semaine à venir pour laquelle délégation est donnée au 1^{er} Adjoint

Calendrier de réalisation:

- Dépôt du permis de construire : 31 mai 2017 pour un retour de l'instruction espéré fin septembre
- Consultation des entreprises : du 16 juin au 15 juillet 2017
- Attribution des marchés : 31 août 2017
- Démarrage des travaux : 15 septembre 2017
- Durée des travaux : 10 mois
- Réception de chantier : 15 juillet 2018

Urbanisme : Bien sans maître

La parcelle cadastrée section A numéro de plan 297, de 2.77 ha est présumée sans maître. Suite à l'information communiquée par les services de la Préfecture, conformément à la réglementation, la commune historique de Saint-Sébastien a procédé à l'affichage (20 mai 2016) ainsi qu'à la publication au journal d'annonces légales Le Dauphiné Libéré (17 octobre 2016).

Au 17 avril 2017, soit 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, aucun propriétaire ne s'est fait connaître.

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture le 20 avril 2017, le Conseil municipal a désormais un délai de 6 mois pour intégrer ce bien dans le domaine communal, par délibération. A défaut, la propriété de la parcelle sera attribuée à l'Etat.

Il est proposé que la parcelle cadastrée section A numéro de plan 297 présumée sans maître intègre le domaine communal.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

5. Administration générale :

- **Demande de subvention des associations – Exercice 2017**

Rappel du montant voté au budget 2017 : 4 600 €

Montant déjà attribué : 2 350 €

Enveloppe restante : 2 250 €

Nouveaux dossiers complets :

Associations	Nature de la subvention	Montant demandé	Remarque	Montant proposé au vote
Comité des fêtes de Cordéac	Fonctionnement	500 €	Programme d'animation très riche	500 €
Bouillon de poneys	Fonctionnement	200 €		200 €
AAPPMA	Fonctionnement		Dossier peu précis	100 €
Football club Sud Isère	Fonctionnement	200 €		200 €
Les amis de l'Âge d'Or	Fonctionnement		Demande de bienfaisance	100 €

La Commission municipale ayant donné un avis positif de principe, Monsieur le Maire propose un vote global d'attribution de ces subventions. Madame Marine CLAVEL – ceci du fait qu'elle est membre de l'Association « Bouillon de Poney » - demande un vote non global au moins pour cette dernière.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour l'ensemble des propositions, avec une abstention pour ce qui concerne l'Association « Bouillon de Poney ».

- **Adhésion à l'Association des femmes élues de l'Isère**

L'association AFEI sollicite le conseil municipal pour renouveler son adhésion. Après en avoir débattu, l'adhésion à l'AFEI est décidée par un vote dont le résultat est le suivant : Vote pour 14 - Abstention 6

Cette proposition est approuvée.

6. Ecole

Madame H  l  ne Colombani apporte les derni  res informations concernant l'avancement des inscriptions pour la rentr  e scolaire 2018.

Inscriptions :

Le seuil de s  curit   pour le maintien de l'  cole semble   tre assur   pour la rentr  e 2017 avec 15   l  ves inscrits de la grande section de maternelle au CM1.

L'ensemble des familles sont re  ues individuellement pour proc  der    une inscription formelle des enfants.

P  riscolaire :

La commune de Tr  minis est charg  e d'organiser pour cette ann  e le PEDT. Les   lus de Tr  minis informeront Ch  tel-en-Tri  ves de l'avancement du dossier.

Il est envisag   de proposer    madame Laure Gherrabti (suite    une candidature spontan  e) un emploi    mi-temps pour renforcer le dispositif p  riscolaire. Madame Laure Gherrabti est d  j   AVS    l'  cole de Mens et de Cord  ac et poss  de une solide exp  rience professionnelle dans l'accompagnement scolaire.

Le service p  riscolaire serait donc organis   autour de Mesdames Laure Gherrabti, Nad  ge Baffert et Manon Margiotta.

Transport :

Le D  partement a fait 2 propositions. La premi  re est l'octroi d'une subvention    la commune d'un montant de 466    par enfant et par an, montant jug   insuffisant. La seconde est la prise en charge par le Conseil D  partemental. Des pr  cisions sont attendues dans les jours qui viennent.

Cantine :

Pour rappel, c'est le coll  ge de Mens qui a   t   retenu pour fournir les repas. Fanny Garcia et Christophe Bonnet ont pu visiter les cuisines et ils ont pu v  rifier le respect de toute la r  glementation en vigueur. Deux conventions, entre le D  partement et la commune d'une part, et entre la Communaut   de Communes et la commune (pour la mise    disposition au coll  ge d'un membre du personnel de la Com. Com.    h par jour, pour un montant de 1677    par an) d'autre part, ont   t   re  ues en Mairie et n  cessitent d  sormais une d  lib  ration.

Apr  s en avoir d  lib  r  , le conseil municipal, par un vote    l'unanimit  , autorise le Maire    :

- **Signer la convention de coop  ration pour la production et la fourniture de repas par le coll  ge du Tri  ves    destination des   coles primaires du secteur de Clelles et Mens, avec le D  partement de l'Is  re,**
- **Signer la convention de mise    disposition de deux agents intercommunaux et contribution financi  re pour les communes de Saint-Jean d'H  rans et Ch  tel-en-Tri  ves.**

Deux solutions sont propos  es pour l'acheminement des repas du coll  ge jusqu'   l'  cole :

- Par les propres moyens de la commune, ce qui n  cessite l'achat d'un v  hicule utilitaire, mais qui pourrait aussi pallier    d'autres besoins des services communaux et des   lus.

- Ou l'externalisation de cette tâche à l'ADMR

Après en avoir délibéré (19 pour, 1 abstention), le conseil municipal fait le choix de la première solution, et autorise le Maire à procéder à l'achat d'un véhicule utilitaire.

7. Points divers

Définition du nom des habitants de Châtel-en-Trièves :

Propositions :

Châtelou, Châteloune

Châtelois, Châteloise

Châtelain, Châtelaine

Châtelieu, Châtelienne

Castelou, Casteloune

Après un tour de table il est convenu – à partir des propositions ci-dessus – qu'une consultation des habitants de Châtel-en-Trièves soit organisée suivant les mêmes modalités qui ont été appliquées lors du choix du nom de la commune. Cette consultation sera annoncée lors de la réunion publique du 30 mai.

Procédure de réservation et de locations des salles communales :

Réservation des salles communales auprès du secrétariat de Mairie – siège : 04 76 34 92 79

Salles ouvertes à la location :

- Salle des fêtes – Saint-Sébastien :
Contrat de location + caution + assurance
Tarifs au weekend : associations communales gratuit / habitants 150€ / hors commune 300 € / associations hors commune 175 €
- Salle des jeunes – Saint-Sébastien :
Pas de conditions de location
Gratuit
- Salle polyvalente – Cordéac :
Contrat de location + caution + assurance
Gratuit
- Salle socioculturelle – Cordéac :
Contrat de location + caution + assurance

Tarifs au weekend : associations communales gratuit / habitants 110 € / hors commune (habitants comme associations) 130 €

Réunion publique le 30 mai 2017

Une réunion publique est organisée le 30 mai 2017, à 20h30, à la salle socio-culturelle de Cordéac. Les points suivants seront abordés :

- Modification de la collecte des déchets (présentation des services de la Communauté de communes du Trièves)
- Lancement des travaux sur le Domaine de Talon
- Présentation du lancement du diagnostic participatif sur le Centre Bourg de Cordéac qui intégrera dès le départ les rendus de la démarche engagée antérieurement dans le cadre de la « commune historique » de Cordéac, en développant une « démarche participative » ouverte à tous ceux qui voudront bien y participer dans le cadre plus large de la commune nouvelle.

Informations diverses :

- Madame Hélène Colombani indique que la commission en charge des cadeaux de Noël propose de fixer le montant consacré à chaque enfant est fixé à 35 euros. La limite d'âge est fixée à 11 ans inclus. **Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.**

Le choix se fera sur catalogue. Celui-ci sera communiqué aux parents incessamment.

- **Préparation des bureaux de vote**

Proposition modifiée de la tenue du bureau de vote n°1 à Saint Sébastien :

	1^{er} tour	2^{ème} tour
Ouverture – 8h	Jean-Pierre AGRESTI, président Ghyslaine IALYNKO, assesseur titulaire Alain CHABUEL, assesseur titulaire Hélène COLOMBANI, secrétaire	Jean-Pierre AGRESTI, président Sandrine BAUP, assesseur titulaire Alain CHABUEL, assesseur titulaire Ghyslaine IALYNKO, secrétaire
8h00-10h30	Jean-Pierre AGRESTI, président Ghyslaine IALYNKO, assesseur titulaire	Jean-Pierre AGRESTI, président Sandrine BAUP, assesseur titulaire
10h30-13h	Hervé LABADIE, président suppléant Pierre JAIL, assesseur suppléant	Hervé LABADIE, président suppléant Hélène MILLER, assesseur suppléant
13h-15h30	Hervé LABADIE, président suppléant Alain CHABUEL, assesseur titulaire	Hervé LABADIE, président suppléant Hélène COLOMBANI, assesseur suppléant
15h30-18h	Jean-Pierre AGRESTI, président Hélène MILLER, assesseur suppléant Hélène COLOMBANI, secrétaire	Jean-Pierre AGRESTI, président Alain CHABUEL, assesseur titulaire Ghyslaine IALYNKO, secrétaire
Fermeture – 18h	Jean-Pierre AGRESTI, président Ghyslaine IALYNKO, assesseur titulaire Alain CHABUEL, assesseur titulaire Hélène COLOMBANI, secrétaire	Jean-Pierre AGRESTI, président Sandrine BAUP, assesseur titulaire Alain CHABUEL, assesseur titulaire Ghyslaine IALYNKO, secrétaire

Proposition modifié de la tenue du bureau de vote n°2 à Cordéac :

	1^{er} tour	2^{ème} tour
Ouverture – 8h	Victor VECCHIATO, président Jean-François BOVE, assesseur titulaire Florence BLANCHET, assesseur titulaire David LOOSE, assesseur titulaire Huguette CARRON, assesseur titulaire Annie BLANC, secrétaire	Victor VECCHIATO, président Annie BLANC, assesseur titulaire Jean-François BOVE, assesseur titulaire David LOOSE, assesseur titulaire Jean-Louis SERRE, assesseur titulaire Florence BLANCHET, secrétaire
8h00-10h30	Victor VECCHIATO, président Jean-François BOVE, assesseur titulaire Annie BLANC, secrétaire	Victor VECCHIATO, président Annie BLANC, assesseur titulaire Jean-François BOVE, assesseur titulaire
10h30-13h	Gabriel PERO, président suppléant Florence BLANCHET, assesseur titulaire Jean-Louis SERRE, assesseur suppléant	Gabriel PERO, président suppléant Isabelle GAUTHIER, assesseur suppléant Jean-Louis SERRE, assesseur titulaire
13h-15h30	Gabriel PERO, président suppléant David LOOSE, assesseur titulaire ?, assesseur suppléant	Gabriel PERO, président suppléant Huguette CARRON, assesseur suppléant Chantal ANCE, assesseur suppléant
15h30-18h	Victor VECCHIATO, président Huguette CARRON, assesseur titulaire Chantal ANCE, assesseur suppléant	Victor VECCHIATO, président David LOOSE, assesseur titulaire Florence BLANCHET, secrétaire
Fermeture – 18h	Victor VECCHIATO, président Jean-François BOVE, assesseur titulaire Florence BLANCHET, assesseur titulaire David LOOSE, assesseur titulaire Huguette CARRON, assesseur titulaire Annie BLANC, secrétaire	Victor VECCHIATO, président Annie BLANC, assesseur titulaire Jean-François BOVE, assesseur titulaire David LOOSE, assesseur titulaire Jean-Louis SERRE, assesseur titulaire Florence BLANCHET, secrétaire

Ces 2 tableaux feront l'objet d'une validation définitive et communiqués en début de semaine aux intéressés.

- **Gestion des contrats de location des logements communaux.**

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'une part de reprendre la maîtrise de la gestion des locations des logements communaux jusque là confiée à la société Soliha,
- de donner suite aux propositions de la commission « logement » d'engager dès à présent un programme de réhabilitation du parc des logements communaux afin de favoriser leur location conformément aux souhaits exprimés dans la Charte portant création de la commune nouvelle. De faire du logement un instrument de confortement de l'avenir de l'école avec l'installation de familles avec enfants à chaque fois que cela sera possible. Pour ce faire Madame Fanny Garcia est chargée de donner suite à cette décision et de poursuivre l'action qu'elle a déjà engagée avec efficacité en ce sens.

Une harmonisation des pratiques des deux anciennes communes historiques, ainsi que des modalités d'attribution des logements et des fixations des loyers, sera entreprise dans les mois à venir.

- **Site Internet**

Monsieur David Loose a été désignée comme « chef de projet » afin de doter la commune de son site internet.

- **MIXAGES**

Madame Marine CLAVEL expose le projet porté par la Communauté de Communes d'ouvrir à chaque habitant et non plus seulement aux enfants la Maison **MIXAGES**. Des informations complémentaires seront communiquées pour expliquer comment et quand cela sera développé.

- **Chantiers « Jeunes ».**

Madame Fanny Garcia informe le conseil que l'opération « **Chantiers Jeunes** » menée par la Communauté de communes est renouvelé cette année, et qu'un chantier sera réalisé sur notre commune, les appels à candidatures étant d'ores et déjà lancés. Il s'agira d'entreprendre des travaux d'entretien des volets et boiseries des logements et bâtiments communaux.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.